

Le Quotidien de la formation

Choisir son certificateur qualité

Le ministère du Travail met en ligne depuis près d'une semaine le nom des premiers certificateurs habilités par le Cofrac à délivrer la nouvelle certification nationale qualité. Une liste qui est régulièrement complétée. Que peuvent attendre les prestataires de formation de l'offre des certificateurs ?

Catherine Trocquemé, 2 octobre 2019

La nouvelle démarche qualité est désormais sur les rails. Le ministère du Travail a publié [sur son site](#) le nom des 7 premiers certificateurs autorisés par le Cofrac à délivrer la nouvelle certification Référentiel national qualité (RNQ) ([Lire](#)). La liste est amenée à s'enrichir au fil de l'instruction par le Cofrac des dossiers de candidatures. Cette étape marque le déploiement opérationnel de la nouvelle certification dont on devrait connaître le nom début octobre.

Pour les organismes de formation, c'est aussi le moment de s'interroger sur le choix du certificateur et de décrypter leur offre. En effet, si la réforme a fortement encadré le référentiel et les modalités d'audit dans un objectif affiché d'égalité de traitement, les certificateurs sont libres de fixer leurs tarifs et de développer leurs propres approches et outils. Les organismes de formation ont tout intérêt à se renseigner sur leur offre et à faire jouer la concurrence. Avec, en tête, quelques points de vigilance.

Le coût

La question du coût de la certification fait, bien-sûr, partie des sujets à étudier de près. Plusieurs formules sont possibles, au forfait ou à l'acte. Dans tous les cas il faut s'assurer que le devis couvre bien le cycle de la certification, c'est-à-dire de l'organisation de l'audit initial à celui de l'audit de surveillance. Ce dernier, effectué 18 mois plus tard, peut être réalisé sur site ou à distance. Le forfait a le mérite d'éviter d'éventuelles surprises.

Si le certificateur propose un devis à l'acte, il faut être vigilant sur d'éventuels frais annexes comme les déplacements des auditeurs ou encore la gestion des dossiers. Un autre point susceptible de faire baisser la facture peut être abordé avec les certificateurs. Certains d'entre eux proposent, dans leur catalogue, des certifications volontaires et peuvent ainsi mutualiser du temps d'audit sur des indicateurs communs avec le référentiel national de qualité. D'où l'intérêt de comparer le portefeuille des certificateurs et définir sa stratégie en matière de démarche qualité avant de se lancer.

Les services

Sur ce marché très encadré mais qui reste concurrentiel, des certificateurs ont développé des outils en ligne gratuits d'auto-diagnostic ou de présentation documentée et pédagogique du référentiel. Attention, la frontière a été posée par le législateur : les certificateurs n'ont pas le droit de faire de l'accompagnement ou du conseil. Certains, comme l'Afnor, surfent sur la ligne et proposent des prestations payantes comme des visites d'évaluation ou des audits blancs. Il s'agit de réaliser un état des lieux, d'une mise en situation d'audit mais, en aucun cas, d'une aide à la maîtrise d'œuvre.

Enfin, le choix de son certificateur doit prendre en compte d'autres éléments. Il peut ainsi être intéressant de faire appel à un certificateur positionné sur certains marchés comme le BTP ou l'industrie sur lesquels les clients de l'organisme de formation sont également présents. Leur expérience des petites structures, leur proximité géographique, leur notoriété ou encore la qualité de la formation de leurs auditeurs sont autant de critères utiles à la sélection de son certificateur.